

FCO-3

« J'ai vacciné en priorisant les jeunes »

Wouter de Praeter, éleveur allaitant en race Blanc-bleu et Charolaise, a vacciné la quasi totalité de son troupeau contre la FCO-3, en priorisant les jeunes et les vaches à vêler au printemps.



Wouter de Praeter a vacciné la quasi totalité de son troupeau contre la FCO-3.

À Auvers-le-Hamon, Wouter de Praeter fait partie des premiers éleveurs à avoir franchi le pas de la vaccination, début septembre, alors que la FCO-3 se propageait rapidement depuis le Nord-est de la France. L'éleveur, originaire de Flandre, arrivé en France en 1992 avec ses parents aujourd'hui éleveurs à Bouère (53) et installé en Sarthe en 2010, est naisseur allaitant en races Blanc-bleu (pour la passion) et Charolaise (pour son adaptation au terroir). Il a suivi de près les échos de la maladie venue de Belgique, où une partie de sa famille vit, puis du Nord de la France où vivent de nombreux éleveurs de la race Blanc-bleu. « On m'a rapporté beaucoup d'avortements, des veaux morts ou sans immunité qui finissent par mourir...des dégâts très dommageables », explique l'éleveur.

Un vaccin obtenu rapidement

Pour protéger son cheptel (133 animaux) jusqu'ici épargné - il craint notamment pour ses vaches gestantes qui vêlent au printemps - Wouter de Praeter, qui est pour la vaccination, a passé commande auprès de son vétérinaire fin août. Il s'agit du Bultavo, qui s'administre en intra-musculaire sur bovins. « J'ai commandé le rappel quand je suis allé chercher les premiers flacons. » L'éleveur réalise la première injection en 2 lots, entre le 2 et le 12 septembre, et est en cours de réalisation de la 2^e injection. S'il n'a pas encore reçu sa facture, il devra payer les doses de sa première injection, tandis que celles du rappel, commandées

une fois la Sarthe passée en zone vaccinale, devraient être prises en charge.

Prioriser la jeunesse

Wouter de Praeter a vacciné en priorité « toute la jeunesse » des 2 races, des veaux sevrés jusqu'à la mise à la reproduction, puis toutes les gestantes pour le printemps. Concernant son lot de vêlages d'automne, il a évité de vacciner les animaux à vêler dans les 3 semaines à venir : « J'ai eu peur de la réaction vaccinale ». Les naissances survenues en août et septembre se sont passées sans souci, toutes les vaches ayant déjà vêlé étant aujourd'hui vaccinées. Il lui reste un total de 15 mères à vêler d'ici 15 jours, des 2 races, qui ne sont pas vaccinées. « Le veau Blanc-bleu sort par césarienne systématiquement, ce n'est pas joli de sortir un veau mort par césarienne. »

Wouter de Praeter a par ailleurs fait le choix de ne pas vacciner son taureau charolais, par peur d'un impact sur sa fertilité. « Lorsque mes derniers animaux auront vêlé, ils passeront à la vaccination, et je ferai le taureau avec. »

Aucun effet secondaire

Wouter de Praeter n'a observé aucun effet secondaire du vaccin sur ses animaux. « Sur les 2 petites Blanc-bleu que je prépare pour le Sommet de l'élevage, j'ai prélevé la température pendant 5 jours suivant l'injection, je n'ai remarqué aucune élévation de température. » Pour protéger son cheptel, l'éleveur procède

à une désinsectisation une fois par mois, en versant un produit sur le dos, et en changeant de molécule active à chaque fois, pour éviter les résistances. Il a renforcé aussi sa prévention contre le parasitisme en plaçant des blocs d'antiparasitaire à lécher, et, pour rendre encore plus résistants ses animaux, il les a tous complémentés par un bolus de vitamines et d'oligo-éléments.

«angoisse permanente»

Pour la suite, Wouter de Praeter se dit tout de même « dans une petite angoisse permanente » vis-à-vis notamment de la MHE, qui gagne du terrain par le sud. « Vacciner, cela reste du boulot : attraper les animaux, les contentionner, présente un risque de blessures, c'est un moment où il faut être vigilant, il y a un stress », dit l'éleveur qui s'est fait aider en partie par sa conjointe. Pour la FCO-3, il a considéré qu'il valait mieux supporter le coût de la vaccination que de prendre le risque de perdre des animaux (1 500 € pour un brouard charolais à 8 mois), mais la réflexion tiendra-t-elle s'il faut ajouter le coût du vaccin MHE et FCO-8 ? A l'heure du bouclage, l'éleveur féru de concours attendait en croisant les doigts ses résultats d'analyses, obligatoires avant de participer au Sommet de l'élevage, du 1^{er} au 4 octobre à Clermont-Ferrand.

FANNY COLLARD

MHE

Une partie de la Sarthe en zone vaccinale



Une zone de prise en charge vaccinale pour la MHE a été définie, englobant 39 communes sarthoises*.

Dix jours après la Foire des 4 Jours, où les éleveurs ont exprimé beaucoup de questionnements face à la situation sanitaire, le GDS 72 a organisé un point de situation le 24 septembre au Mans. L'échange, animé par Raphaël Ralu et Muriel Guiard, directeur et vétérinaire du GDS Sarthe, a rassemblé une centaine d'éleveurs dans l'amphithéâtre, venus trouver des réponses face aux enjeux de la vaccination.

Limiter la propagation à l'Est

Alors que la France se trouve dans une situation épidémiologique inédite, avec la co-circulation de 2 sérotypes de FCO et 1 sérotype de MHE, la Sarthe est, au 20 septembre, le seul département où des cas cliniques des 3 maladies ont été confirmés, avec 2 premiers foyers de FCO-8 sur les communes de Neuville-lais et Ancinnes. Concernant la MHE, qui implique toujours 2 foyers dans le Sud-ouest sarthois, une zone de prise en charge vaccinale vient d'être établie par les instances sanitaires, correspondant à une bande de 50 km le long de la limite interne de la zone régulée. En Sarthe, 39 communes situées sur une bande Nord-est* sont concernées par la mesure qui vise à mettre 2 millions de doses de vaccin à disposition des éleveurs, 100% prises en charge par l'Etat pour un montant de 9 millions d'euros. Le GDS 72 rappelle que le vaccin contre la MHE (Hepizovac) n'a une ATU que pour les bovins, et que donc seule cette espèce peut être vaccinée.

Vacciner, même en urgence

En résumé, sont pris en charge le vaccin MHE pour les bovins sur les communes situées en zone vaccinale, et le vaccin FCO-3 pour toute la Sarthe, pour bovins et ovins, tandis que le vaccin FCO-8 est à la charge de l'éleveur. L'acte vaccinal est plus que jamais préconisé par le GDS, « même en urgence, pour réduire les signes cliniques. » Muriel Guiard a fait le point sur les possibles effets secondaires : réaction locale sur le site de l'injection et, sur la reproduction, possibilité d'avoir avortements, retours en chaleur, mortalité notamment à cause de la fièvre : « mais tous ces effets sont à comparer aux symptômes potentiellement engendrés par l'infection naturelle. » Le GDS rappelle qu'il n'y a pas de contre-indication pour une vaccination simultanée FCO-3, 4, 8 et MHE.

FANNY COLLARD

*Aillières-Beauvoir, Ancinnes, les Aulneaux, Avezé, Blèves, Champfleu, la Chapelle-du-Bois, Chenay, Cherré-Au, Commerveil, Contilly, Cormes, Courgenard, Dehault, la Ferté-Bernard, Villeneuve-en-Perseigne, Grévez-sur-Roc, Louzes, Marnes, Marollette, Melleray, Neufchâtel-en-Saosnois, Nogent-le-Bernard, Panon, Pizieux, Prével, St-Cosme-en-Vairais, St-Longis, St-Paterne-le-Chevain, St-Pierre-des-Ormes, St-Rémy-des-Monts, St-Rémy-du-Val, St-Ulphace, St-Vincent-des-Prés, Saosnes, Souvigné-sur-Même, Théligny, Vezot, Villaines-la-Carelle.